



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID 19

Laon, le 16/03/2020

### Fermetures d'établissements et comportements à suivre

#### *I - Fermeture de certains établissements recevant du public (ERP)*

L'arrêté ministériel du 15 mars 2020 paru au Journal Officiel aujourd'hui précise les mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19. L'objectif est de **limiter au strict minimum les rapports interpersonnels et de faire mieux respecter des règles de distance**, en veillant à l'application en permanence des gestes barrières.

Il y a donc lieu de fermer les lieux accueillant du public non indispensables à la vie de la Nation à **l'exception de ceux présentant un caractère indispensable** (voir en annexe).

Les établissements relevant des catégories suivantes **ne peuvent plus accueillir de public** jusqu'au 15 avril 2020 :

- au titre de la catégorie L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple;
- au titre de la catégorie M : Magasins de vente et Centres commerciaux, sauf pour leurs activités de livraison et de retraits de commandes et pour les exceptions qui figurent en annexe.
- au titre de la catégorie N : Restaurants et débits de boissons, sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter, le "room service" des hôtels, et la restauration collective sous contrat, en respectant les mesures barrières ;
- au titre de la catégorie P : Salles de danse et salles de jeux ;
- au titre de la catégorie S : Bibliothèques, centres de documentation ;
- au titre de la catégorie T : Salles d'expositions ;
- au titre de la catégorie X : Etablissements sportifs couverts ;
- au titre de la catégorie Y : Musées ;
- au titre de la catégorie CTS : Chapiteaux, tentes et structures ;
- au titre de la catégorie PA : Etablissements de plein air ;
- au titre de la catégorie R : Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement.

#### Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle

Les établissements de culte, relevant de la catégorie V, sont autorisés à rester ouverts. Tout rassemblement ou réunion de plus de 20 personnes en leur sein est interdit jusqu'au 15 avril 2020, à l'exception des cérémonies funéraires pour lesquelles il convient de réduire le nombre de personnes présentes.

Il est demandé de **respecter strictement** ces mesures. Le préfet de l'Aisne a d'ores et déjà mobilisé les services de police et de gendarmerie à cette fin.

Les services publics restent ouverts, selon des modalités redéfinies, restreignant ou supprimant l'accueil physique, de même que ceux assurant les services de transport. Cependant, il est demandé à nos concitoyens de **limiter au maximum les déplacements**.

## ***II – Comportements à suivre***

Dans cette période exceptionnelle, il nous appartient de faire preuve de **discipline individuelle et collective** et de lucidité.

Il est notamment demandé :

- d'éviter les réunions amicales et familiales ;
- de privilégier le travail à domicile lorsque cela est possible, en liaison avec votre employeur ;
- de ne sortir de chez soi que pour des raisons professionnelles ou faire ses courses essentielles.

**Le préfet de l'Aisne compte sur le civisme de chacun** afin de respecter ces consignes, dans un esprit de solidarité. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer très rapidement vers un renforcement.

***En fonction des situations, chacun doit appliquer les recommandations suivantes :***

● **Je n'ai pas été exposé au Covid-19 à ma connaissance : j'applique en permanence les gestes et comportements qui permettent de freiner l'épidémie.**

Je limite mes déplacements au maximum et j'évite tous les rassemblements. J'applique les gestes barrières : je me lave régulièrement les mains, je tousse et éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique et les jette immédiatement, je ne salue pas les autres par une poignée de main ou par une embrassade, je respecte une distance de 1 mètre avec toute autre personne.

● **J'ai été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 ou je vis avec un cas confirmé de Covid-19 : je m'isole et je surveille mon état de santé.**

Je reste à mon domicile, je m'isole 2 semaines, je respecte scrupuleusement les gestes barrières, je surveille ma température 2 fois par jour, je surveille l'apparition éventuelle de symptômes (toux, difficultés respiratoires, fièvre) et j'adopte le travail à domicile. Si des symptômes surviennent, je peux appeler mon médecin, mais je ne me déplace pas jusqu'à son cabinet, ni au laboratoire ni aux urgences.

● **J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 :**

Je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin si besoin et ne me rends pas directement au cabinet, au laboratoire ou aux urgences ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15

## ANNEXE

### Liste des activités autorisées à rester ouvertes au public

Entretien et réparation de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles  
Commerce d'équipements automobiles  
Commerce et réparation de motocycles et cycles  
Fourniture nécessaire aux exploitations agricoles  
Commerce de détail de produits surgelés  
Commerce d'alimentation générale  
Supérettes  
Supermarchés  
Magasins multi-commerces  
Hypermarchés  
Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé  
Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé  
Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé  
Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé  
Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé  
Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé  
Les distributions alimentaires assurées par des associations caritatives  
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé  
Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé  
Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé  
Commerce de détail de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé  
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé  
Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé  
Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé  
Commerce de détail d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnie  
Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés  
Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.  
Hôtels et hébergement similaire  
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier  
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier  
Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens  
Location et location-bail de machines et équipements agricoles  
Location et location-bail de machines et équipements pour la construction  
Activités des agences de placement de main-d'œuvre  
Activités des agences de travail temporaire  
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques  
Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication  
Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques  
Réparation d'équipements de communication  
Blanchisserie-teinturerie  
Blanchisserie-teinturerie de gros  
Blanchisserie-teinturerie de détail  
Services funéraires  
Activités financières et d'assurance